

Novembre / Décembre

Participez
aux réunions
d'informations
du SNUipp

MACON / CHALON
LE CREUSOT /
MONTCEAU / PARAY

SNUipp 71

Bulletin n°93
Déposé le 18/10/10

CPPAP 0313 S 06497
ISSN 1267-4281

Dispensé de timbrage
CHALON C.D.I.S.

INFOS

**RENTREE 2011: 8967 suppressions de postes
dans les écoles : combien en S. et L.?**

REUNION d'infos syndicales

DIRECTION d'école/EPEP

**PROMOTIONS: fiche de contrôle
SYNDIQUEZ-VOUS**

**RETRAITES: Actions/jeunes/
inégalités hommes-femmes**

**RESISTANCE pédagogique/
Billet d'humeur**

Qui doit payer?

« Déficit », « faillite », « manque d'argent », « non financés »....., etc.....

Tels sont les ritournelles qu'on nous serine pour essayer de nous faire admettre tant la réforme des retraites que le budget de l'Education Nationale en nous les présentant comme des impératifs techniques..

Mais **la bataille dans laquelle nous sommes engagés** ne porte pas sur des choix techniques, comptables, mais sur **un véritable choix de société:**

Les salariés ont-ils droit au fruit de leur travail?

L'Ecole doit-elle former des citoyens capables de comprendre la société où ils vivent ou des salariés dociles présentant aux DRH leur livret de compétences comme autrefois le livret ouvrier?

Qui a fait augmenter la richesse produite depuis 20 ans ? Les salariés ou le boursicotage?

Les réformes proposées sont une nouvelle violence qui s'ajoute aux autres :

- **Pour les retraites:** Perte de la perspective d'une retraite décente et largement méritée. Comme seules perspectives : **Etre un retraité pauvre ou un travailleur âgé exténué.**
- **Pour l'Ecole:** Augmentation des effectifs par classe, disparition de la formation, asphyxie des RASED, Ceci est inacceptable!

On nous dit qu'il n'y a pas le choix, qu'il faut combler ce gouffre effroyable du déficit?

....Regardons un peu en arrière, méditons le passé, une voix, un discours de 1789:

« Il faut le combler ce gouffre effroyable ! eh bien, voici la liste des propriétaires français. Choisissez parmi les plus riches, afin de sacrifier moins de citoyens; mais choisissez; car ne faut-il pas qu'un petit nombre périsse pour sauver la masse du peuple ? Allons, ces deux mille notables possèdent de quoi combler le déficit. »

Mirabeau, Sur la Banqueroute, 1789.

Tout en resituant cette citation dans son contexte, cela ne donne-t-il pas à réfléchir?

Christophe LECORNEY

FSU

Je me syndique au SNUipp71 2010/2011

Nom : M, Mme, Mlle _____ Prénom : _____ Echelon : _____
 Adresse : _____

Tél : _____ Courriel : _____
 Adresse établissement: _____

Catégories

Instituteurs PEGC
 Instituteurs spécialisés PE
 PE stagiaire (LC)

Fonctions

Adjoint Brigade EMF
 Chargé décolo ASH Retraité
 Directeur AVS /EVS/ AE Autre (préciser)

Nature de l'établissement

Ecole maternelle RPI
 Ecole élémentaire IUFM
 Collège Autre (préciser)

Montant de la cotisation (cocher la case SVP)

	PE stagiaire	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème	11ème
Instit						122 €	127 €	129 €	139 €	151 €
PE et PEGC	82 €	116 €	122 €	132 €	139 €	146 €	156 €	166 €	177 €	191 €
Hors cl. PE-PEGC		174 €	183 €	196 €	208 €	220 €				

Suppléments

Chargé d'école + 2 €
 Direction de 2 à 4 cl. + 6 €
 Direction de 5 à 9 cl. + 10 €
 Direction de 10 cl. Et + + 12 €

Mi-temps : du 1° au 5° : 80 €
 du 6° au 11° : 88 €
 à 75% : 75% de la cotisation
 Dispo/ Congé parental : 80 €
 AVS / AE : 36 €
 Retraité : 100 €

TOTAL ADHESION

..... €

DECLARATION D'ADHESION
 Je me syndique au SNUipp71 -FSU-, afin de contribuer : - à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités. - au développement du Service Public d'Education. - au renforcement de l'unité de la profession dans un syndicat unitaire, pluraliste et démocratique affilié à la F.S.U...
 Je demande au SNUipp71 de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires. Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6-01-78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les conditions du droit d'accès fixé par la loi en m'adressant au SNUipp

Date :
 Signature (obligatoire)

Syndiqué(e) en 09/10 OUI NON

POSSIBILITES DE REGLEMENT

- 1 - Paiement direct en 1 fois : OUI NON
- 2 - Paiement de deux à six chèques au dos desquels vous pourrez indiquer les dates souhaitées de prélèvement OUI NON
- 3 - Demande de 6 prélèvements automatiques : OUI NON

Envoyer à Dominique GONNOT
20 B, rue de Dracy - 71 640 - GIVRY
Avant le 20 décembre pour les autorisations de prélèvements.

 Si vous choisissez le règlement mensualisé de votre cotisation, elle sera prélevée en **6 fois de janvier à juin (le 5 de chaque mois)**.
 Votre cotisation sera déterminée en fonction de votre échelon: Vous pourrez vérifier le montant en consultant le tableau de cotisations.

Vous avez déjà choisi l'adhésion par prélèvement en 2009:
 - Ne nous envoyez rien, sauf si vous avez changé de banque (RIB)
 - Votre adhésion sera renouvelée par tacite reconduction **sauf avis contraire** de votre part.
 - Dans ce cas, informez-nous par courrier.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT : Cotisations SNUipp71 J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différent directement avec le créancier.

NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE

.....

N° NATIONAL EMETTEUR 407638

ORGANISME CREANCIER

CREDIT MUTUEL ENSEIGNANT
 2, rue G. POMPIDOU
 71 102 Chalons/Saône

B. ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE

C. COMPTE A DEBITER

Code établissement Code guichet
 Numéro de compte Clé

	Nom
	adresse
	code postal et commune

D. DATE ET SIGNATURE DU TITULAIRE

A....., Le Signature

E. Montant de la cotisation :

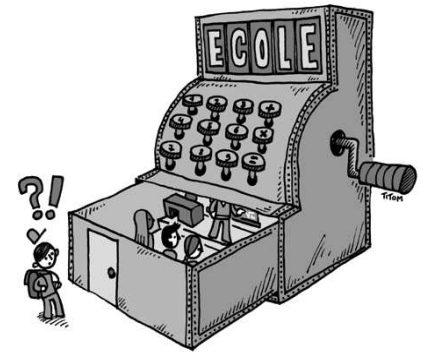
Rentrée 2011: 8967 suppressions de postes dans les écoles sur 3 ans :25 000 suppressions

Combien
en Saône et Loire?

Les mauvais coups se préparant toujours dans l'ombre, le ministère de l'Education nationale a cherché à dissimuler le plus longtemps possible le massacre qu'il entend perpétrer dans l'EN. Avec un parfait cynisme, le ministère abat enfin ses cartes et décline les mesures sur lesquels recteurs et IA devront s'appuyer pour quantifier les « gains d'emplois » possibles. A aucun moment il n'est fait illusion aux besoins éducatifs, les documents sont construits avec comme unique mot d'ordre « la chasse aux postes est ouverte »

Voici un petit résumé des mesures consacrées au 1er degré, avec les incidences possibles dans notre département.

Le SNUipp et la FSU ne laisseront pas faire et ont déjà engagé la riposte, et tiennent à informer largement la profession de **ce projet de retrait d'emplois sur la période 2011/2013.**



Mesure 1

augmentation de la taille des classes

Le Ministère indique que l'augmentation de 1 élève/classe en moyenne permettrait d'économiser 10 000 emplois. *«L'utilisation des seuils d'ouverture et de fermeture de classes peuvent contribuer efficacement à une augmentation du nombre moyen d'élèves par classe. Et peut donc être globalement envisagée sans dégradation des résultats des élèves»* résume le cynisme de cette mesure.

En Saône et Loire : Nous avons effectué des calculs très simples.

En maternelle : 739 classes à ce jour. Avec +1 élève par classe, on obtient 710 classes **soit 29 postes qui peuvent être supprimés.**

En élémentaire : 1396 classes à ce jour. Avec 1 élève de plus par classe, on obtient 1333 classes **soit 66 postes qui peuvent être supprimés.**

Au total « une très belle économie » de $29 + 66 = 95$ postes

En prenant en compte la dispersion géographique et les contraintes liées à la ruralité, **Economie = 70 postes**

Mesure 2

Réduction du besoin de remplacement

Sans sourciller, le Ministère propose de basculer la formation Continue sur les mercredis et les vacances. *«par ailleurs, une piste d'optimisation du coût en emplois de remplacement réside dans le recours à des non titulaires pour assurer une part du remplacement, les non titulaires présentant une ressource plus flexible dont le rendement est proche de 100% : recours à des non titulaires à hauteur de 80% pour les absences de moins de 2 jours, de 50% de 3 à 5 jours, de 25% entre 6 et 10 jours»*

En Saône et Loire : si l'on considère que la FC n'est plus une priorité et qu'elle peut être réalisée hors temps de classe, ce sont immédiatement **36 postes de BDFC qui peuvent être supprimés. Economie = 36 postes**

Mesure 3

Baisse de scolarité des enfants âgés de 2 ans.

Gêné aux entournures, le Ministère reconnaît qu'il va être difficile de faire mieux, tellement « l'extermination » des 2-3 ans est avancée.

En S. et L., la scolarisation est passé de 37% en 200 à 15% en 2010!!

« Sur la base du constat de la rentrée 2009, l'approche générale consiste à calculer les effectifs des écoles sans tenir compte des enfants de 2 ans scolarisés, puis d'appliquer à ces écoles les seuils d'ouverture de classe de l'IA concernée. Lorsque la pratique des seuils a été abandonnée, vous retiendrez les seuils suivants : 27 élèves pour les maternelles en ZEP, 32 élèves pour les autres »

En Saône et Loire : il reste « encore » 898 élèves de 2/3 ans, scolarisés et il reste encore un certain nombre de postes à récupérer pour anéantir complètement cette scolarisation. Dans ces conditions le gouvernement saborde sciemment les conditions de socialisation des élèves.

Economie = 15 postes

Mesure 4

Sédentarisation des enseignants «hors la classe»

Les coupables sont désignés sans nuance par le ministère : les membres des RASED, les conseillers pédagogiques, ceux qui accueillent les primo-arrivants, les enseignants en postes adaptés... *«ce vivier doit être recentré sur les missions prioritaires du système éducatif(!) et constitue une véritable marge»*

En Saône et Loire, si l'on considère le tarissement des départs en formation G et E et le nombre de postes vacants dans ce secteur, ainsi que les postes de Conseillers Pédagogique dont tout laisse à penser qu'en supprimer 1/4 est un « scénario » envisageable,

Economie=20 postes

Mesure 5

Intervenants en langue vivante : Nous le citons pour être complet mais nous ne le quantifions pas. Soulignons que le ministère cherche à supprimer 1000 emplois et affirme *« cela devrait être sans conséquence sur l'enseigne-*

TOTAL DES MESURES: cette estimation est bien sûr surévaluée sur le seul exercice budgétaire 2011.

Elle est de toute évidence sous évaluée sur les 3 exercices budgétaires 2011-2013.

MOINS 141 postes

POUR CONCLURE : A la lecture de ces documents et en regardant la réalité départementale, nous pouvons clairement décrire l'école de demain vue par le gouvernement. Tout d'abord l'école devrait être son propre recours à tous les problèmes (difficulté scolaire, formation, remplacement, langues vivantes...) Tous les postes balisés « hors classe » devraient être réduits et pourtant tous ces enseignants assurent des missions qui sont utiles à la vie des écoles et la réussite des élèves. Pour faire ces économies, voilà le projet du gouvernement concernant les écoles à l'horizon 2013: augmentation générale des effectifs par classe, en cause de l'école maternelle, suppression des moyens supplémentaires

en ZEP, recrutement de précaires pour assurer les remplacements, suppression des RASED, suppression de la formation continue, après la liquidation de la formation initiale.

Dans ces conditions, notre identité professionnelle est remise en cause, ainsi que nos conditions de travail. Le fonctionnement des écoles va changer de nature et ne pourra plus répondre aux besoins éducatifs de tous les élèves.

Ce qui est remis en cause, ce sont les valeurs portées par l'école publique et laïque.

Nous ne pouvons laisser faire cette casse programmée de l'école républicaine, porteuse d'avenir pour nos élèves.

Collectivement, nous devons nous mobiliser contre ce projet.

Paul BARDAY

Des EPEP aux E2P

Ou comment faire rentrer par la fenêtre ce qui n'a jamais réussi à rentrer par la porte!

Pour la énième année, le député UMP Reiss a remis un rapport au ministère intitulé « **Quelle direction pour l'école du XXIème siècle?** ». Ce rapport au vu de son contenu ne laisse planer aucun doute quant à son commanditaire.

Ce rapport voit dans la création dans la création des E2P et à travers le statut du surper directeur la fin de tous les problèmes que connaît l'École. Loin de partager cette analyse, au niveau du SNUipp nous voyons un nouvel outil au service des suppressions de poste (via les économies d'échelle) et de l'autoritarisme.

Extraits et préconisations

- « *Les écoles de trop petite taille sont un frein à une gestion optimale des ressources humaines dans le premier degré. Sans taille minimale, une direction d'école n'a que peu de sens* »

Dans ce rapport :

- **Finies les égalités de dotation.** Une dotation incitative est envisagée afin de « *privilegier l'esprit d'entreprise et les bonnes initiatives* » Cela ressemble fort à une école à multi-vitesse.

- **Nouveau désengagement de l'Etat** vers les collectivités territoriales

- Mise en place d'un **statut de super directeur** responsable hiérarchique pouvant « *procéder lui-même à des recrutements et avoir des marges de manœuvre en matière de formation continue pour ses adjoints* ».

- Dans le même temps, il est préconisé pour les **IEN de se repositionner vers des missions de formation** notamment à l'encontre des jeunes enseignants....quoi de plus normal étant donné que la formation dispensée notamment à l'IUFM a été complètement happée par la **réforme du concours**.

Cerise sur la gâteau et innovation de ce rapport contrairement aux précédents : l'appel à « *mettre en place des écoles du socle commun (Ecoles + collèges) là où le tissu scolaire (en milieu rural) ne permet pas la mise en place d'un regroupement scolaire de taille suffisante* »..... pour supprimer des postes—faut-il déduire ?



« Direction d'école » : lancement de l'action

« je réponds quand j'ai le temps »

Le SNUipp lance l' action « Direction d'école : Halte à la surcharge ».

Nous vous proposons d'utiliser le visuel électronique « Je réponds quand j'ai le temps ». Il s'agit d'utiliser ce logo dans toutes les communications avec l'administration.

Cette action symbolique met l'accent sur la suppression de l'aide administrative, le manque de temps de décharge, et la nécessité de redéfinir les missions liées à la fonction. Avec ce visuel, nous avons la possibilité de manifester les difficultés professionnelles auxquels nous sommes actuellement confrontés.

Dans le même temps, nous proposons un autre visuel « halte à la surcharge » qui se déclina en autocollant envoyé prochainement dans les écoles dans un numéro spécial SNU-Info direction et fonctionnement de l'école. Ce numéro spécial sera également l'occasion de faire le point sur le rapport Reiss présenté le 29 septembre dernier.

Direction d'école :
halte à la surcharge !

Je réponds quand j'ai le temps...

Une aide administrative, du temps de décharge et des missions redéfinies m'auraient permis de traiter cette demande plus rapidement !



REUNIONS D'INFORMATIONS SYNDICALES

Date et Horaires

Mercredi 10 novembre de 9h à 12h
Macon (Salle de conférence IUFM)
Montceau (Salle de la manufacture)

Mercredi 17 novembre de 9h à 12h
Secteur Le Creusot : Salle J.Ferry (TORCY)

Mercredi 24 Novembre de 9h à 12h
Chalon (Maison des syndicats — Salle 3)

Mercredi 1er décembre de 9h à 12h
Paray Le Monial : Tour St Nicolas (RDC)

Ce temps est à décompter de vos obligations de service
(108h – journée de solidarité)

A l'ordre du jour :

- **RETRAITES** : De l'explication du fonctionnement de notre système par répartition aux revendications de la FSU / point sur les mobilisations

- **EDUCATION**

- Budget 2011
- Après les EPEP les E2P : Quel projet?
- - Entrée dans le métier (Formation et concours / Conditions d'entrée dans la métier)

- **Toute autre point d'actualité et question particulière**

Pensez à prévenir votre IEN

- Monsieur ou Madame l'IEN de.....
- J'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicales organisée par le SNUipp 71, le (date), de 9h à 12h à (lieu)
- Ce temps sera décompté de mes obligations de service (animations pédagogiques ou journée de solidarité...)

Rappel :

Chaque enseignant peut participer à 2 demi-journées d'information syndicale au cours d'une année scolaire

Ces rencontres constituent un moment essentiel de notre vie professionnelle. C'est d'abord une occasion de se retrouver dans une ambiance conviviale mais aussi une occasion de partager les informations, les évolutions de l'école, de notre métier et de la société.

**VENEZ VOUS INFORMER ET
DEBATTRE.**

C'est un DROIT !

Ouverte à toutes et à tous syndiqués et non-syndiqués



JOURNEE CULTURELLE LYON RESISTANCE SAMEDI 20 NOVEMBRE

La **SRIAS** (Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale) de **Bourgogne** organise une journée culturelle à LYON le samedi 20 novembre.

Le coût de cette journée est initialement de 71€ mais la SRIAS prend en charge 25 à 70% du cout en fonction du quotient familial.

Cette journée culturelle comprend :

Trajet en car au départ de Chalon et Macon + Déjeuner
Circuit commentée « sur les traces de la résistance lyonnaise »

Entrée au centre histoire de la Résistance (avec audio-guide)

Inscription avant le 5 novembre.

Retrouvez les informations complètes sur cette journée et bulletin d'inscription sur notre site.

Malheureusement beaucoup d'initiatives et possibilités en terme d'action sociale restent méconnues.

Compte tenu que ces informations arrivent noyées parmi les nombreux mails envoyés dans les boîtes des écoles, nous nous permettons par ce bulletin de les relayer conscient qu'elles peuvent intéresser un certain nombre de nos collègues.

RETRAITES

POUR LE SNUipp ET LA FSU : C'EST TOUJOURS NON!



La réforme des retraites : une affaire de jeunes!

Le 6 octobre s'est déroulée la journée d'Études sur les Retraites intitulée « *Retraites, quels enjeux sociaux?* » organisée par l'Institut de Recherches de la FSU à Paris.

Un des enseignements de cette journée fut que, loin d'être indifférents au débat actuel sur les retraites, **les jeunes se sentent au contraire particulièrement menacés par le projet de réforme du gouvernement.**

Pierre Billaut, sociologue, intervenant lors de cette journée d'Études, a mené des entretiens avec 35 jeunes de toute la France. Pour lui, le bilan de ce travail montre que les jeunes associent spontanément les questions des retraites à celle de la **pénibilité du travail**. Ils disent clairement « *qu'ils ne se voient pas continuer comme ça jusqu'à 67 ans* ». Les jeunes comprennent bien que **la réforme**, si elle était votée, **ne leur donnerait pas une pension suffisante pour vivre**. Or, ils savent également **qu'ils ne peuvent pas épargner**. Les retraites complémentaires ne sont pas à leur portée. Même s'ils cherchent une solution individuelle en essayant d'acquérir un bien immobilier, les jeunes pensent qu'« *il faut sauver le système par répartition* ». Non seulement pour eux mais également « pour les autres ». Les jeunes se sentent donc bien concernés par le maintien de notre système par répartition. Pour eux « *la retraite c'est un droit, un dû, une reconnaissance* ».

Bernadette Groison, secrétaire générale de la FSU, a confirmé, dans sa conclusion du colloque, que, pour les jeunes, **la retraite est directement liée au travail**. Une stagiaire a insisté sur la nécessité de mettre l'accent sur **l'entrée tardive des jeunes sur le marché du travail: 28 ans en moyenne...**

Marie Larrouy



INEGALITES HOMMES / FEMMES

Dès début juillet la HALDE (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité) s'est emparée du dossier des retraites en général et plus particulièrement à travers le projet de réforme.

Le constat qui en ressort est d'autant plus accablant que sa présidente est membre de l'UMP et a été nommée à son poste par N.Sarkozy lui-même.

Les inégalités sont criantes et apparaissent à de nombreux niveaux :

- **La retraites des femmes** retraitées de 60 et plus en 2004 est équivalente à **62%** de celle perçue par les hommes.
- **Les femmes comptent en moyenne 20 trimestres de moins que les hommes...** De fait, moins de la moitié des femmes part en retraite avec une carrière complète.
- **Les femmes partent en retraite en moyenne 1 an et demi plus tard** que les hommes (*voir raison ci-dessus*)
- **Les femmes sont davantage victimes du chômage**, concernées par le temps partiel et éloignées des postes à salaires plus élevés.

Même sans interruption de carrière, les femmes restent pénalisées puisqu'elles touchent presque 20% de moins que les hommes.

« *Le relèvement progressif de l'âge de départ à taux plein risque de pénaliser les femmes plus encore que les hommes* »

La HALDE conclue son propos en indiquant que s'il n'est pas du ressort du système de retraites de corriger toutes les inégalités, il lui revient d'une part de ne pas les aggraver et de garantir l'égalité entre les femmes et les hommes

Démonstration supplémentaire, s'il en fallait encore une, de la nécessité de continuer se mobiliser contre ce projet de réformes mais aussi sur les questions salariales.

Point sur la mobilisation

Dans de nombreux secteurs, notamment dans l'Éducation, et sur tout le territoire la mobilisation s'organise.

La reconduction de la grève afin de durcir le ton face à ce gouvernement qui fait preuve d'une déconcertante surdité, est une arme.

Il ne nous est pas possible de faire le point dans ce bulletin d'autant que de nouveaux éléments interviennent de façon pluriquotidienne.

Tenez vous informés en consultant régulièrement notre site, en participant aux AG et réunions organisées, en prenant connaissance des messages que nous envoyons dans toutes les écoles et aux collègues pour lesquels nous avons une adresse électronique.

ENSEMBLE, NOUS POUVONS (DEVONS) GAGNER !

BILLET D'HUMEUR

Nous venons de recevoir ce courrier d'une collègue syndiquée au SNUipp71.
Cette collègue a eu la surprise de recevoir un courrier officiel l'informant de sa nomination au grade de chevalier dans l'Ordre des Palmes Académiques.
Elle a décidé d'envoyer en retour cette réponse aux autorités compétentes .
Bravo à elle!

Mme.....
Professeur d'Ecole
Ecole de.....

Monsieur François Bourguignon
Inspecteur d'Académie

....., le 30 septembre 2010

Monsieur l'Inspecteur,

C'est avec une très grande surprise que j'ai pris connaissance de ma nomination au grade de Chevalier dans l'Ordre des Palmes Académiques. J'ignore qui l'a sollicitée pour moi, je ne m'autorise pas à m'en réjouir car j'ai décidé de refuser cette nomination.

Mon parcours professionnel est le même que celui de nombreux enseignants attachés aux valeurs d'un Service Public d'Education. Il s'est trouvé grandement déstabilisé par les nouvelles réformes engagées depuis deux ans, réformes contraires à l'intérêt supérieur de l'enfant qui motive mon travail.
La disparition de la formation pédagogique initiale des nouveaux enseignants, formation qui m'a été accordée pendant deux années à l'UFM de Mâcon et sans laquelle vous ne m'auriez pas reconnue digne de cette nomination, la suppression de nombreux postes d'enseignants dans les écoles, vont aggraver les conditions d'enseignement et d'apprentissage et contribuer à la déconstruction de l'école publique.

Mon engagement à faire vivre les valeurs de coopération et de progrès pour tous sont en opposition avec celles de compétition et de sélection portées par les dernières réformes.
Pour toutes ces raisons, vous comprendrez, Monsieur l'Inspecteur, mon refus de cette nomination.

Soyez assuré, Monsieur l'Inspecteur, de mon entier dévouement à l'école laïque, gratuite et solidaire de notre pays.

Cc : Madame Le Recteur de l'Académie de Dijon
Madame La Sous-préfète de Charolles

Dans un département pas si lointain....



12 octobre 2010—Devant la mairie de Mâcon.
Dont le sénateur-maire UMP est M. COURTOIS ,
d'où le slogan, choisit par les militants
d'ATTAC-MACON, montés (par des échelles)
sur le balcon du sieur Courtois , en train de voter ,
à ce moment-là, la réforme des retraites au Sénat.

L'IA de la Drôme a adressé une circulaire à toutes les écoles de son département leur demandant de **prendre des dispositions pour répondre au téléphone pendant les horaires de classe**. Ce courrier se terminant même par une phrase qui pourrait laisser supposer le recours à des sanctions « *l'absence de réponse téléphonique ne devrait être assimilée qu'à l'absence totale de tout adulte dans l'école ou à la fermeture de celle-ci* »

Si par certains aspects, un courrier de ce genre peut prêter à sourire, il a au moins le mérite d'avoir permis à la section départementale du SNUipp de la Drôme de faire valoir un droit de réponse et de rappeler à l'IA certains préalables portant notamment sur le fait que

- Les directeurs sont avant tout des enseignants plus souvent face à leurs élèves qu'en décharge de service.
- Nous sommes à l'école avant tout pour enseigner. Dans son adresse à l'IA, le SNUipp 26 invite l'IA à se tourner vers le ministère pour demander la création de postes statutaires d'aide à la direction d'école, demande qu'il soutiendra bien évidemment sans réserve (sic) Pour rappel : des milliers de postes d'EVS ont été supprimés au niveau national (69 en Saône et Loire)

Résistance pédagogique

Partant du principe que les diverses actions ne s'opposent pas mais peuvent, au contraire, se compléter et contribuer à faire circuler l'ensemble de nos revendications, Le Conseil Syndical du SNUipp71 vous appelle à signer la lettre ouverte de résistance adressée aux Président de la République, Premier Ministre et Ministre de l'EN dont voici la conclusion (intégralité de la lettre sur notre site) :

« En conscience, nous enseignants du primaire et du secondaire, refusons de cautionner par notre inaction votre politique destructrice

Par cette lettre nous affichons notre volonté de résister à l'application de ces réformes déshumanisantes. Nous entendons dénoncer la gravité des attaques portées contre le Service Public D'Education, de la maternelle à l'université, et contribuer à la construction d'une Ecole laïque, gratuite et vraiment solidaire.

Nos actions iront de la non coopération (refus d'être tuteurs de stagiaires non formés, refus des heures supplémentaires, refus des stages de remise à niveau) à la désobéissance (non application à la lettre de certains dispositifs : aide personnalisée, évaluations nationales, nouveaux programmes, livrets de compétences. »

Ces lettres sont centralisées au niveau national avant d'être remises de façon collective à nos dirigeants...

Les fausses notes de Mosart Recensement des grévistes

Le logiciel Mosart (Module de Saisie des Absences et retenues sur traitement) fait des couacs et c'est tant mieux!

Ce nouvel outil implanté sans délibération de la CNIL est censé faciliter le travail de l'administration dans sa gestion des absences des personnels. Il développe une logique toute simple: tout le monde signe la feuille d'émargement, les non grévistes...et les grévistes, rompant ainsi avec la règle absolue d'interdiction de circulation de listes de grévistes, et ce, depuis la Libération.

En 2003, des listes d'émargement ont été mises en circulation malgré nos protestations, mais elles ne concernaient que les non grévistes (même si en creux, on pouvait lire les jours on l'on était absent **Nous rappelons que les directrices et directeurs ne sont pas employeurs et que c'est à l'administration et à elle seule qu'il appartient de vérifier la présence ou non des collègues.**

Les collègues grévistes, quant à eux, n'ont jamais à émarger.

GEL et DIMINUTION DES SALAIRES

En juillet dernier, alors que nous avons perdu 9,18% de notre pouvoir d'achat depuis 2000, le gouvernement a annoncé plusieurs mesures concernant nos salaires.

- Il a confirmé la hausse de 0.5% du point d'indice au 1er juillet 2010 (du fait de l'engagement massif des personnels de la Fonction Publique dans l'action le 24 juin)
- Pour 2011, en revanche, il annonce le gel des salaires et laisse entendre que 2012 et 2013 connaîtraient la même rigueur
- Il prévoit de diminuer les traitements nets des fonctionnaires en portant en 10 ans le taux de retenue pour pension de 7.85% à 10.55% soit 2.7 points ce qui à terme représente une journée de salaire par mois en moins.

En parallèle, il choisit de réduire les ressources de l'Etat (pensons à la loi TEPA et son bouclier fiscal, à la TVA sur la restauration) Les rémunérations versées aux agents de l'Etat représentent une part toujours plus faible des richesses du pays. Cette part a diminué de 15% en 8 ans.....

Les propositions et revendications de la FSU s'inscrivent résolument dans une autre conception. La FSU n'a donc pas été signataire des accords salariaux de 2008, actés par des organisations minoritaires. Elle demande :

- Le maintien et le rattrapage du pouvoir d'achat et du point d'indice.
- Une reconstruction de la grille indiciaire assurant la reconnaissance des qualifications.
- L'intégration des primes dans le traitement

Chalon : 15 000 manifestants le 12 octobre



DU RESPECT !

Les 7 et 8 octobre, de nombreux collègues brigades en remplacement long depuis le début de l'année se sont vus signifier la fin prématurée de leur remplacement à compter du 15 octobre.

La raison : Besoin de place pour caser les 46 stagiaires....

Voilà une nouvelle conséquence de la réforme de la formation. Pour autant cela ne peut que nous scandaliser !

Quid du respect des personnels en poste depuis le début de l'année et qui s'investissent dans leur classe et dans les projets de l'école.

Quid du respect des élèves et des familles ?

Quid du respect de l'Ecole ?

A minima ce sont au moins 5 enseignants qui vont se succéder dans ces classes.....

Nous faisons actuellement le deuil d'une formation, doit on se résigner à faire également le deuil d'un enseignement de qualité au service des élèves et d'une gestion des personnels cohérente.

Le SNUipp ne baissera pas les bras sur ces questions essentielles et continue de dénoncer la situation très fragile dans laquelle sont mis l'ensemble des Professeurs d'Ecoles Stagiaires.



Ce bulletin a été réalisé
par les militants du SNUipp-

71

Antoine JEANTET
Dominique GONNOT
Christophe LECORNEY
Marie LARROUY
Paul BARDAY
Marc DAILLOUX

**Syndiquez-vous
au SNUipp-FSU**

**Notre force, c'est
d'être ensemble**

**La cotisation à 34%
(66% déductibles)
des impôts**



Sur notre site : 71.snuipp.fr

Retrouvez des dossiers mis à jour
quotidiennement

-INFOS ADMINISTRATIVES :

*Grilles de notation départementale *Grille
de salaires et avancement *Indemnités
*Prestations sociales *Congés et autorisa-
tions d'absences *Modèles de courriers
-ACTIONS : *Retraite * salaire * direction
*frais de déplacement

**Pensez à vous
syndiquer
(au SNUipp7)**